

RAPPORT N° 92/3-30  
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE ABATTOIR

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES NON ELUS DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Par Délibération du 24 mars 1988, le Conseil Municipal a créé la Régie Abattoir.

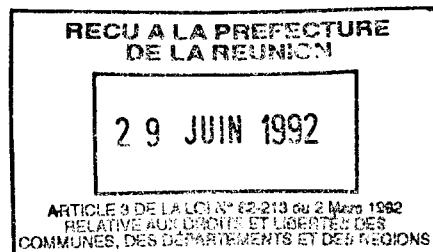
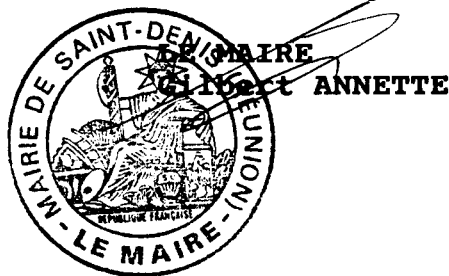
Conformément aux dispositions du Code des Communes d'une part, et du Règlement Intérieur de la Régie d'autre part, celle-ci est administrée (sous l'autorité du Maire) par un Directeur et un Conseil d'Exploitation. Ce dernier se compose de sept membres nommés par le Conseil Municipal pour une durée d'un an.

Le mandat des membres actuels arrive à expiration. Il s'avère donc nécessaire de renouveler la composition de cette instance.

Lors de la séance du 25 avril 1992 (Rapport n° 92/2-36), vous avez désigné deux élus du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Exploitation de la Régie. Il s'agit, aujourd'hui, de compléter le Conseil d'Exploitation de la Régie Abattoir en désignant les autres membres non élus.

Je vous demande donc d'approuver la composition du nouveau Conseil d'Exploitation de la Régie telle qu'elle est proposée en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 92/3-30  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 20 juin 1992

OBJET

REGIE ABATTOIR

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES NON ELUS DU CONSEIL D'EXPLOITATION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 92/3-30 du Maire ;

Vu le rapport de Jules RAUX, Adjoint, présenté au nom de la Commission Economie ;

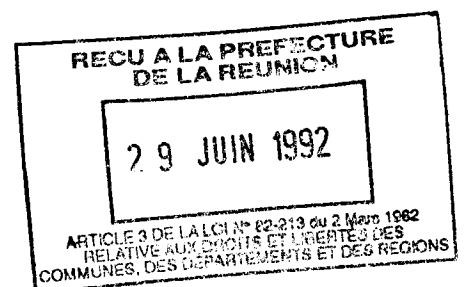
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS,

Par vote à main levée, désigne les membres non élus du Conseil d'Exploitation de la Régie Abattoir (confer l'annexe).

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 25 JUIN 1992

LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE



ANNEXE AU RAPPORT N° 92/3-30  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 20 juin 1992

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES NON ELUS DE LA REGIE ABATTOIR

\* **DEUX ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
(Délibération n° 92/2-36 / 25 avril 1992) *pour mémoire*

Jules RAUX  
Daniel BOX

\* **DEUX REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION** *composition renouvelée*

Directeur des Services Vétérinaires  
Directeur de l'Agriculture et de la Forêt

\* **TROIS PERSONNALITES**  
**CHOISIES EN FONCTION DE LEUR COMPETENCE** *composition renouvelée*

Directeur de la SICA REVIA  
Directeur de la CPPR  
Yves MAILLOT (usager de l'Abattoir)

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
en séance du samedi 20 juin 1992  
et annexé à la Délibération n° 92/3-30

LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE

